

BUDGET PRIMITIF

2020

Introduction :

Après les bons résultats dégagés en 2019, le budget primitif 2020 se situera en continuité du programme de la municipalité avec une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement dans un contexte financier toujours tendu mais en continuant tout de même de générer une capacité à investir allant de pair avec un endettement contenu, afin de garder une trajectoire de désendettement progressif de la collectivité.

Au moment de la validation définitive des documents budgétaires, nous n'avons pas communication des notifications des dotations de l'Etat.

Les montants ont donc été évalués en fonction des informations dont nous avons pu avoir connaissance.

I. Le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM+RAR N-1)	Proposition 2020
011	Charges à caractère général	2 342 879,55	2 287 980,00
012	Charges de personnel	4 275 777,00	4 401 924,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	365 700,00	376 000,00
66	Charges financières	390 000,00	370 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 384 356,55	7 448 904,00
023	Virement à la section d'investissement	277 439,45	523 381,82
68	Provisions semi-budgétaires	61 000,00	29 000,00
042	Opérations d'ordre	812 955,00	802 955,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 151 394,45	1 355 336,82
TOTAL		8 535 751,00	8 804 240,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2019 (BP+DM+RAR N-1)	Proposition 2020
013	Atténuations de charges	40 000,00	20 000,00
70	Produits des services	519 500,00	518 500,00
72	Travaux en régie	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	5 000 570,00	5 118 686,00
74	Dotations et participations	2 337 291,00	2 340 478,00
75	Autres produits de gestion courante	163 100,00	130 000,00
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,00
77	Produits exceptionnels	43 085,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 420 751,00	8 449 869,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	105 000,00	105 000,00
042	Opérations d'ordre	10 000,00	15 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		234 371,82
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 000,00	354 371,82
TOTAL		8 535 751,00	8 804 240,82

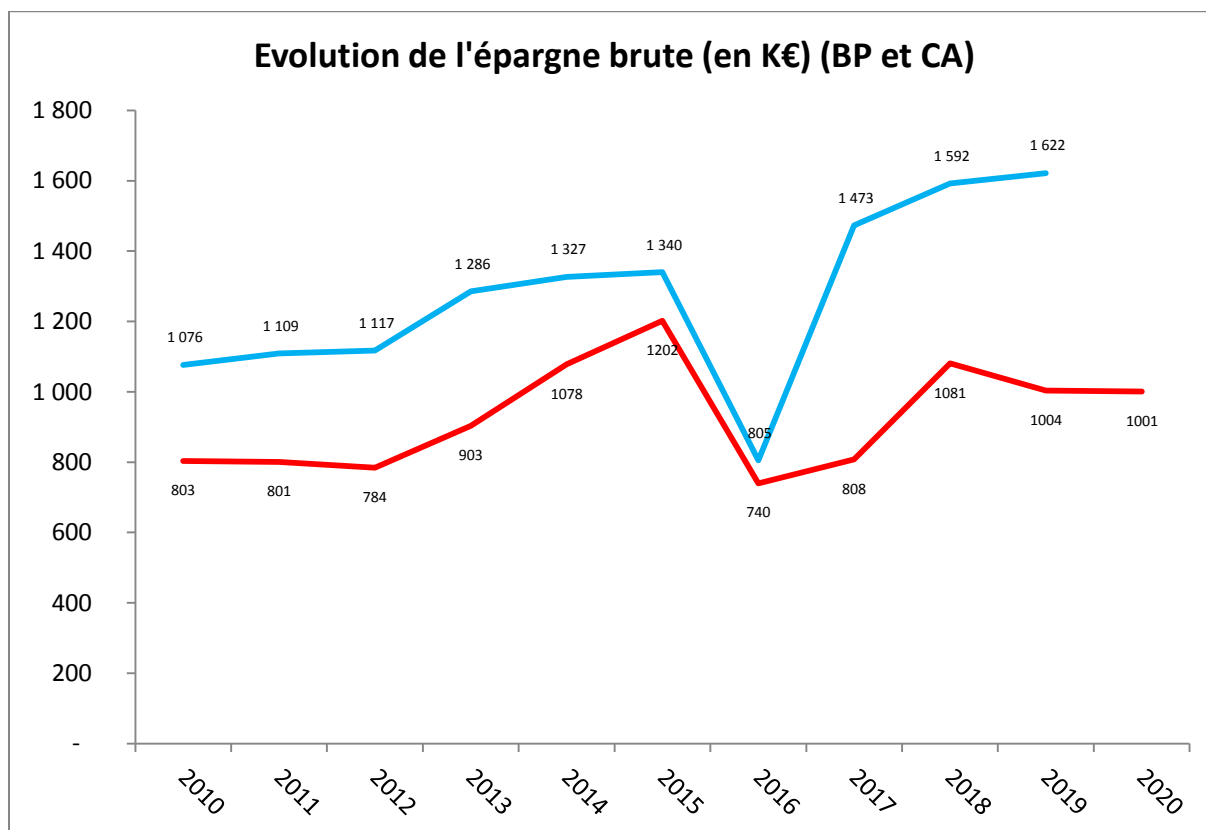
Autofinancement brut prévisionnel	1 000 965,00
--	---------------------

***NB :** La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut prévisionnel conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.*

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est le ratio principal utilisé afin de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget d'investissement. C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2020 cette épargne brute est prévue à 1 000 965 €.

Cet autofinancement prévisionnel est conforme à l'objectif minimal de 1M€ que nous avons fixé chaque année depuis le début de ce mandat.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement brut de 2010 à 2020 à partir de 2 courbes : d'une part l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2019 et d'autre part l'autofinancement brut prévu budgétairement jusqu'en 2020.



Par chapitre comptable, voici les principales tendances du budget de fonctionnement qui influent sur cet autofinancement prévisionnel :

Sur les charges à caractère général, on mentionnera le maintien de certaines actions mise en place en 2019 comme par exemple les animations autour des travaux de la Collégiale Saint-Ours. L'augmentation de la fréquentation dans les centres de loisirs nécessite d'en tenir compte dans les budgets du service.

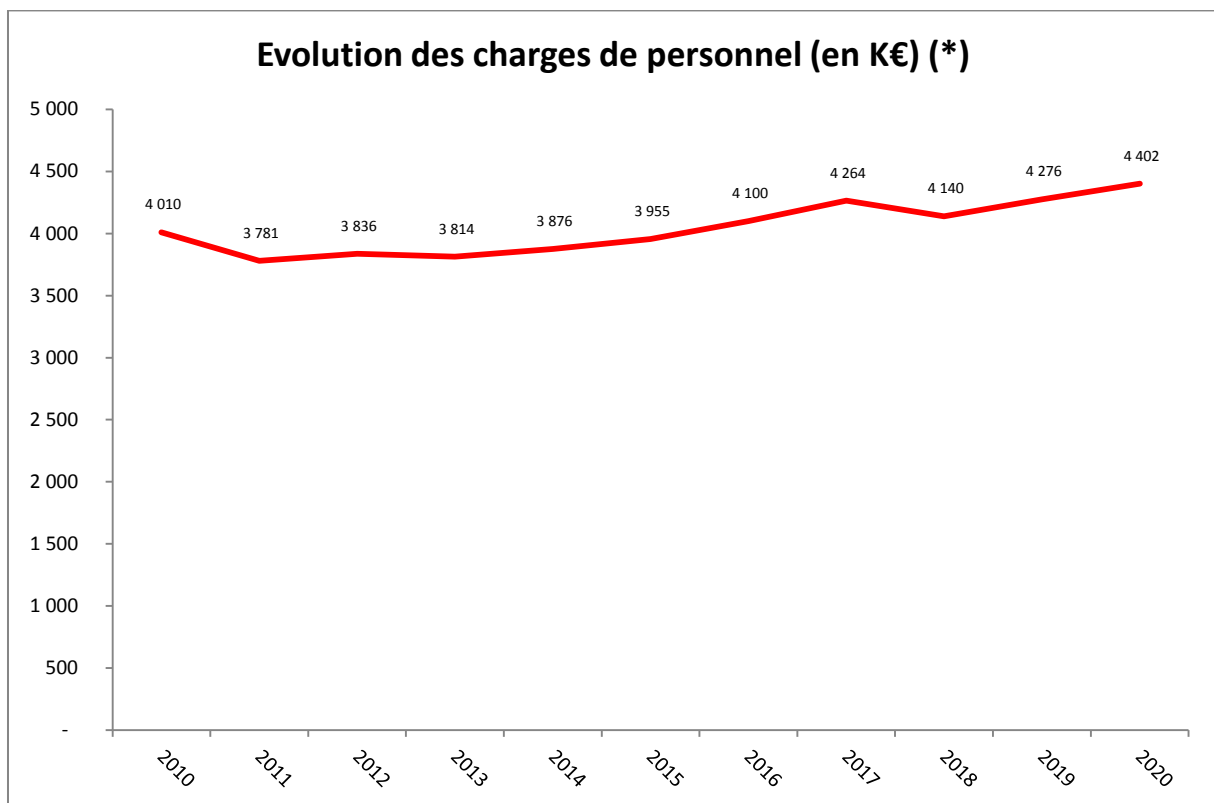
Une redevance d'archéologie préventive a été inscrite pour les travaux du secteur Verdun. Une inscription a été évaluée pour la reprise provisoire des locaux du Centre René Guiller (fluides, télécoms...), suite au départ prochain des structures concernées vers la Maison Départementale de la Solidarité. Cela permet de proposer un budget en baisse par rapport à l'année 2019 (- 55 000 €).

L'estimation des charges à caractère général sera de 2 288 000 € pour 2020.

Pour les charges de personnel, la mise en œuvre du dernier volet du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) impactera ce budget, de même que l'augmentation des fréquentations à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ceci s'ajoute à l'évolution dite mécanique des charges de personnel, qui est évaluée à 100 000 €.

Nous avons évalué le budget au plus juste, tenant compte de ces évolutions connues et chiffrées, à 4 401 924 € pour l'année 2020.

Comme les années précédentes, la rigueur sera donc de mise sur ce poste majoritairement contraint qui représente plus de 58% des dépenses réelles de fonctionnement.



(*) budgets primitifs

Pour le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, le budget est sensiblement équivalent aux années précédentes mais incorporant une augmentation éventuelle de la participation à verser aux écoles privées (nombre d'élèves).

Pour ce qui concerne la partie relative aux recettes de fonctionnement, nous prévoyons à nouveau une augmentation des recettes du centre de loisirs qui viendra compenser une baisse des recettes encaissées par le service Patrimoine (pas d'exposition temporaire en 2020 qui laisse supposer une légère baisse de fréquentation).

Pour les recettes issues de la fiscalité, sans communication des états fiscaux nous avons fait une estimation prudente sur la base du réalisé 2019.

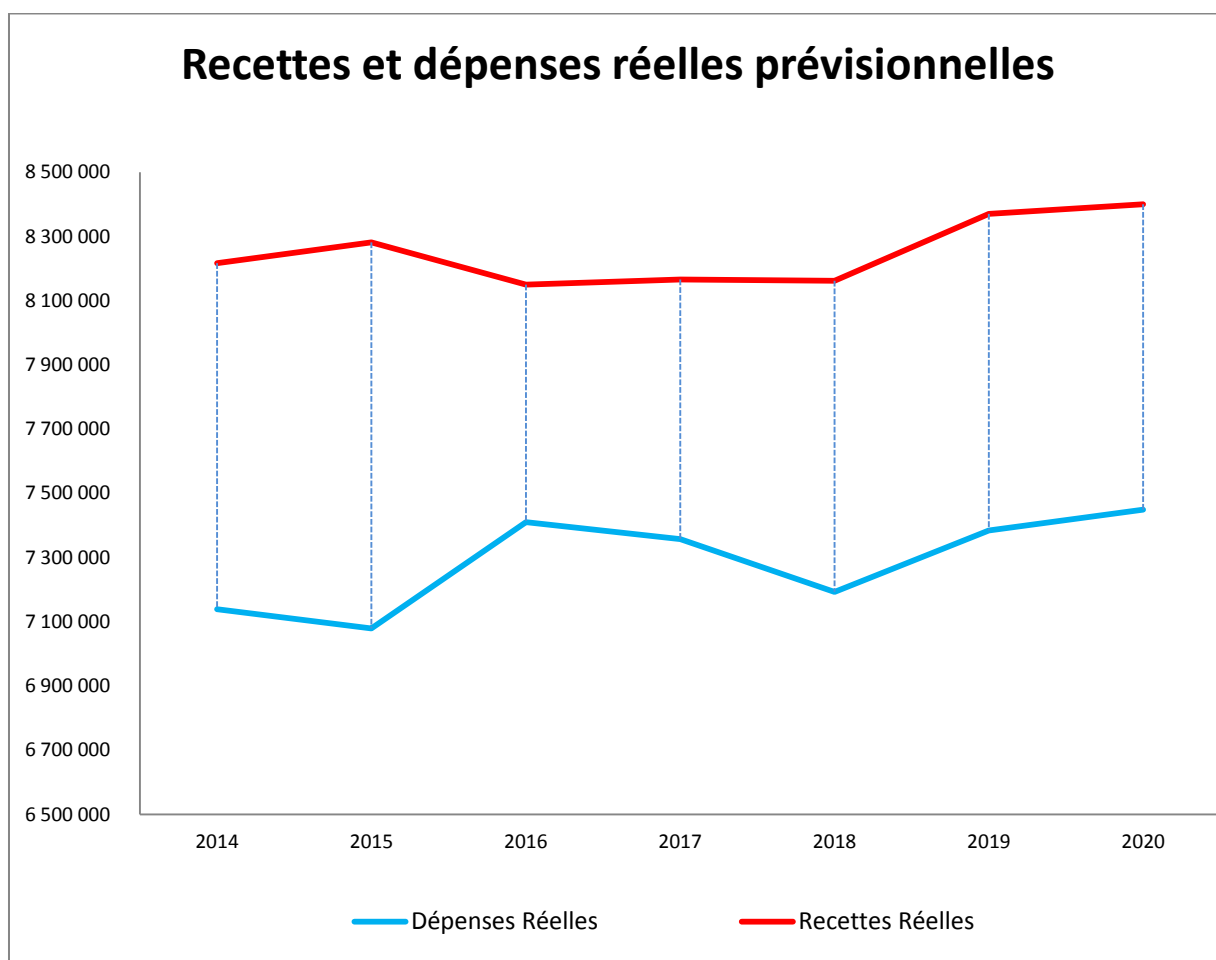
En ce qui concerne les dotations de l'Etat, à périmètre constant il semblerait qu'elles ne baissent pas en 2020, aussi nous avons inscrit une prévision un peu plus élevée qu'en 2019 (DSR et DNP) ainsi que pour les compensations des exonérations de taxes.

Nous rappellerons à toutes fins utiles que la dotation forfaitaire, principale composante des 3 dotations que perçoit la commune, aura diminué de 516 000 € depuis 2013, ce qui représente une contrainte accrue pesant sur les budgets de la collectivité.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles telles qu'elles avaient été prévues au budget primitif.

Nous constatons également, toutes choses égales par ailleurs, qu'un effort est entrepris année après année pour générer les économies permettant de maintenir notre épargne prévisionnelle proche de l'objectif de 1M€ (cf. 1^{er} graphique).

Pour cette année 2020, nous avons fait en sorte de compenser les hausses de dépenses par des recettes en contrepartie sans utiliser le levier fiscal.



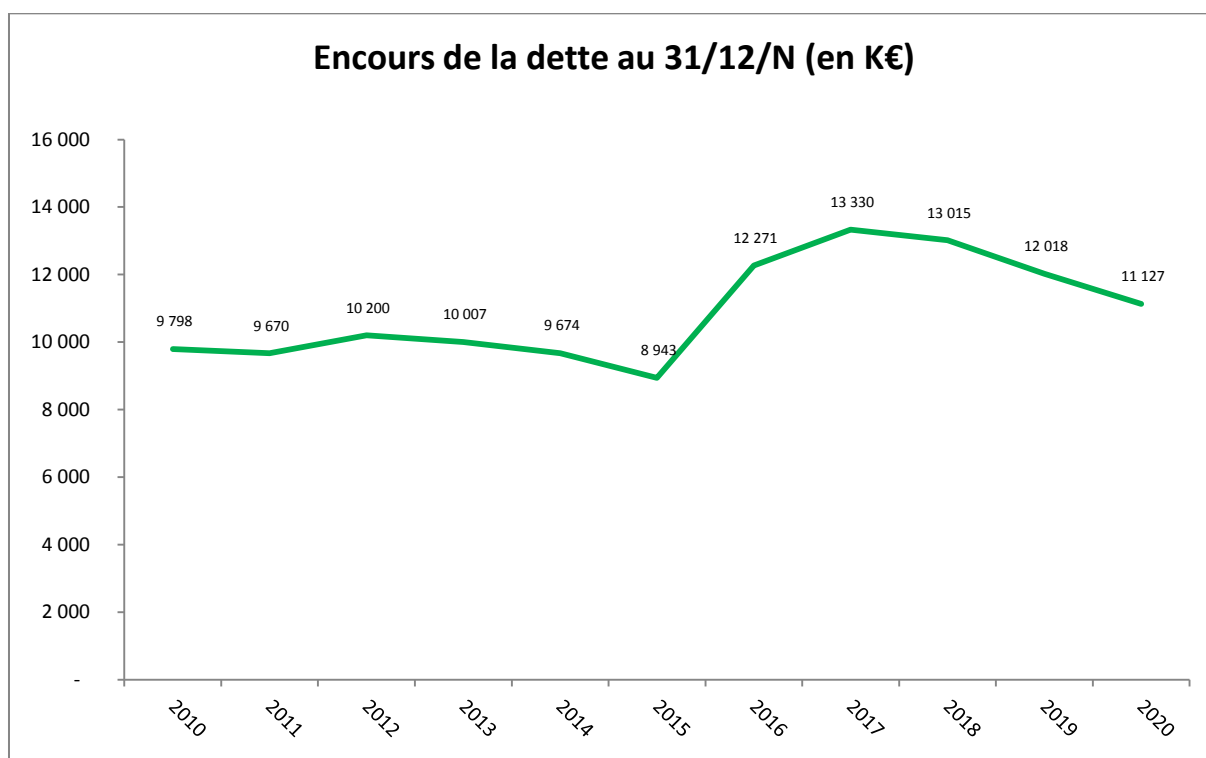
II. L'endettement

Au cours de l'année 2019, un emprunt de 500 000 € a été souscrit mais la gestion optimisée de la trésorerie a permis de s'abstenir de le mobiliser. Ainsi c'est une réserve qui reste disponible.

En 2020, et suite aux bons résultats dégagés sur l'exercice 2019, nous poursuivons la maîtrise de l'endettement de la commune. Nous prévoyons un emprunt dit d'équilibre à hauteur de 1 900 000 € maximum. Sur cette somme, 500 000 € seront affectés sur une opération exceptionnelle (gare routière de la cité scolaire), il reste donc un emprunt d'équilibre de 1 400 000 € permettant de financer un budget d'investissement un peu plus doté qu'à l'accoutumée (cf. partie III).

L'encours de la dette, hors emprunts nouveaux, continue sa décroissance progressive. La mobilisation d'emprunt sera décidée en fonction des projections de trésorerie dépendante du rythme de réalisation des décaissements et encaissements.

La totalité de la dette est aujourd'hui sécurisée à 100% (taux fixes et taux variables simples).



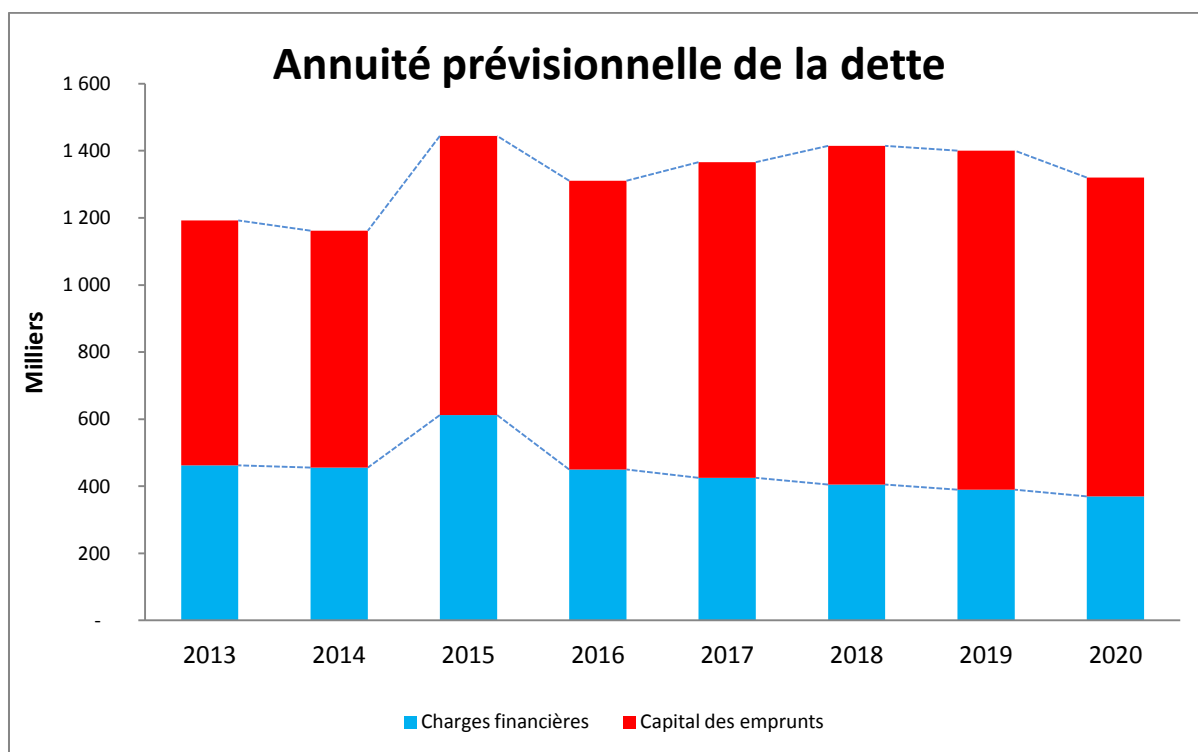
L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT. En effet, il faut considérer qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie.

Au-delà de l'encours de dette par habitant, qui ne tient pas compte de la soutenabilité de la dette dans les finances de collectivité, il est plus intéressant de se référer à la capacité de désendettement qui se calcule comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute.

Ce ratio donne le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement.

Au compte administratif 2019, ce ratio ressort à moins de 10 ans (12 ans étant la valeur plafond usuellement retenue pour les communes). Rappelons qu'il est en baisse constante depuis 2016, nous pouvons donc raisonnablement estimer maintenir celui-ci en deçà de 12 ans pour l'année 2020.

Avec une dette totalement sécurisée et une année 2019 qui a fait apparaître de bons ratios, l'année 2020 confirmera la tendance d'un désendettement progressif tout en continuant à investir comme nous allons le voir ci-après.



Le graphique indique l'annuité qui sera réellement décaissée, tenant ainsi compte de la part annuelle du Fonds de Soutien encaissée en contrepartie.

III. L'investissement

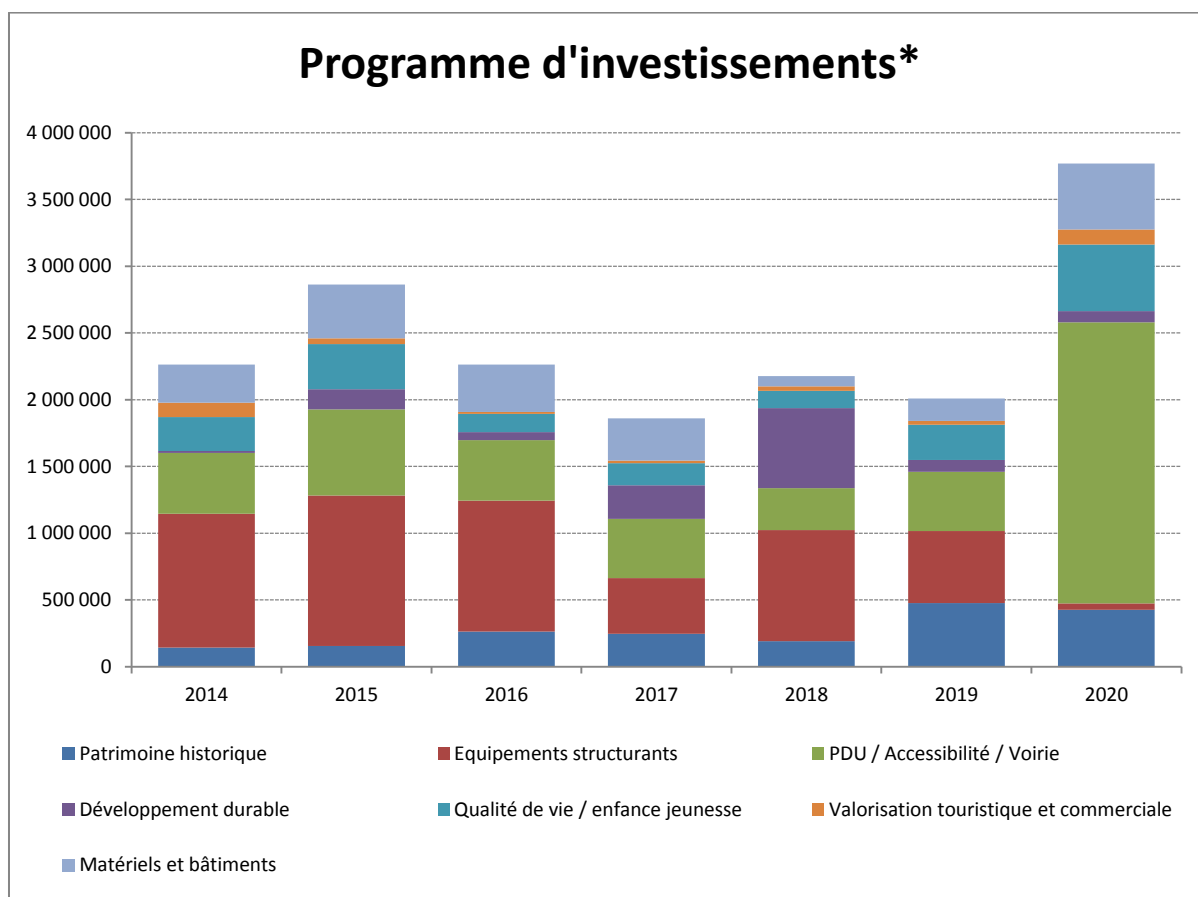
Synthèse du budget primitif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, travaux pour compte de tiers, travaux en régie (y compris restes à réaliser 2019)	Subventions, participations FCTVA et taxe d'aménagement (y compris restes à réaliser 2019)
3 817 910,80	1 631 890,60
Tirages et remboursements temporaires sur emprunts revolving	Tirage et remboursements temporaires sur emprunts revolving
500 000,00	500 000,00
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt (+ reste à réaliser 2019)
1 370 000,00	1 870 958,18 + 510 000 = 2 380 958,18
Remboursements sur taxe d'aménagement	Taxe d'aménagement
10 000,00	80 000,00
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
65 000,00	852 955,00
Reprise solde d'exécution 2018	Affectation résultat de fonctionnement 2018
1 141 628,95	635 354,15
	Virement de la section de fonctionnement
	523 381,82
	Produits des cessions
	300 000,00
6 904 539,75	6 904 539,75

La Ville de Loches a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour une collectivité de moins de 10 000 habitants. Pour l'année 2020, cela représente une dépense prévisionnelle d'équipement brut d'environ 548 € par habitant (la moyenne de la strate est de 320 € en 2018).

Hors emprunt, le programme d'investissement sera financé par :

- ⇒ Les provisions (remparts) : **100 000 €**
- ⇒ Les cessions (bâtiments) : **300 000 €**
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **280 000 €**
- ⇒ Taxe d'aménagement : **100 000 €**
- ⇒ Les subventions publiques et privées : **1 329 000 €**
- ⇒ L'excédent de fonctionnement 2019 : **635 000 €**



(*) Réalisé jusque 2019, 2020 = budget primitif

Dans le détail cet effort d'investissement de plus de 3,5 M€ va se traduire en 2020 par :

- ⇒ Patrimoine historique : Engagement de la 2^e tranche de la phase 2 des travaux sur la Collégiale Saint Ours, travaux sur les Remparts dans le cadre de la convention tripartite, travaux zones sous cavées et jardin suspendu, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine. **Total : 427 000 €**
- ⇒ Equipements structurants : équipements complémentaires maison des associations. **Total : 47 000 €**
- ⇒ PDU / Accessibilité / Voirie : travaux de la gare routière de la cité scolaire, démarrage de l'opération d'aménagement urbain sur le secteur Verdun-Lamblardie, programme pluriannuel de voirie. **Total : 2 105 000 € dont 1 455 000 € pour la gare scolaire,**
- ⇒ Développement durable : éclairage public. **Total : 85 000 €**
- ⇒ Qualité de vie / enfance jeunesse / sécurité / élégance urbaine : principalement révision du PSMV, cimetières, vidéoprotection, écoles, terrain stabilisé au COSEC. **Total : 500 000 €**
- ⇒ Valorisation touristique et commerciale : restauration des tableaux du Fonds Lansyer, signalétique patrimoniale. **Total : 112 000 €**
- ⇒ Matériels techniques et bâtiments : **493 000 €**